Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20251216-D_2025_121-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
9 décembre 2025
Affichage :
Du 21 décembre 2025 au 21 février 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 17
Quorum : 14
Votants : 21

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 9 décembre 2025, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRÉSENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Romuald FRISSON, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Maryse AUDRAN, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA, Calixte TIENDREBEOGO
ABSENTS EXCUSÉS : Laëtitia GAUTIER, Anne JOUET, Frédéric GOURDAIS, Farida AMOURY
ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Yvon LE GOFF
PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Anne JOUET a donné pouvoir à Dominique JACQ, Laëtitia GAUTIER a donné pouvoir à Sylvie BERNARD, Frédéric GOURDAIS a donné pouvoir à Stéphane MÉNARD, Farida AMOURY a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA

SECRETAIRE : Dominique JACQ
SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2025-121 : INTERCOMMUNALITE. Syndicat Intercommunal de restauration – rapport activités 2024

Rapporteur : M. Alexandre MOREL, conseiller municipal et Vice-président du Syndicat Intercommunal de la Restauration

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Le rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour la Restauration retrace les données financières, les ressources humaines, les activités de la cuisine centrale ainsi que les faits marquants pour l'année 2024.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient aux communes membres de présenter ce rapport en Conseil Municipal.

Le nombre de repas préparés en 2024 est de 257 579 dont 43 038 pour la commune de Pont-Péan contre 259 761 dont 44 947 pour Pont Péan sur l'année 2023.

Jusqu'en 2023, la participation des 4 communes est répartie en fonction de la population légale de chacune d'elles, au 1er janvier N-1 et il a été décidé pour 2024 de ne pas voter de participation des communes membres.

Par délibération n°20/2023 en date du 28 novembre 2023, le comité syndical avait décidé de maintenir pour l'année 2024 les tarifs appliqués pour l'année 2023, à savoir :

REPAS	P.U.H.T	TVA	P.U.T.T.C
Enfant	4,21 €	5,5%	4,44 €
Crèche	3,11 €	5,5%	3,28 €
Adulte	5,20 €	5,5%	5,49 €

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2024

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 décembre 2025
Le Maire,
Michel DEMOLDER

MAIRIE DE PONT-PEAN
35 Ille-et-Vilaine